

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-deuxième session

Rome, 8-9 septembre 2004

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE

DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE

ADMINISTRÉ PAR LE

BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

EN FAVEUR DU

PROGRAMME RÉGIONAL

D'APPUI AU

**RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT DES PLANTES MÉDICINALES EN ARGENTINE,
AU BRÉSIL, AU PARAGUAY ET EN URUGUAY**

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	ii
PREMIÈRE PARTIE - GÉNÉRALITÉS	1
DEUXIÈME PARTIE – JUSTIFICATION	1
TROISIÈME PARTIE – LE PROGRAMME PROPOSÉ	2
QUATRIÈME PARTIE – RÉSULTATS ET AVANTAGES ESCOMPTÉS	3
CINQUIÈME PARTIE – DISPOSITIONS RELATIVES À L’EXÉCUTION	4
SIXIÈME PARTIE – COÛTS INDICATIFS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME	5
SEPTIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	5
 Appendices	
I. Organizational Chart (Organigramme)	1
II. Logframe: Regional medicinal-plants development network - MERCOSUR (Cadre logique: réseau régional de développement des plantes médicinales – MERCOSUR)	2
III. Participation by small producers of medicinal plants in the programme and its benefits (Participation des petits producteurs de plantes médicinales au programme et à ses avantages)	4
IV. Implementation Arrangements (Dispositions relatives à l'exécution)	5

SIGLES ET ACRONYMES

CN	Comités nationaux
CRP	Comité régional de pilotage
DAT	Don d'assistance technique
MDA	Ministère de l'agriculture
MERCOSUR	Marché commun du Cône Sud
S&E	Suivi et évaluation
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
URCO	Unité régionale de coordination des opérations

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE
DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE ADMINISTRÉ PAR LE
BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS
EN FAVEUR DU PROGRAMME RÉGIONAL D'APPUI AU RÉSEAU DE
DÉVELOPPEMENT DES PLANTES MÉDICINALES EN ARGENTINE, AU BRÉSIL, AU
PARAGUAY ET EN URUGUAY**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de don d'assistance technique administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en faveur du Programme régional d'appui au réseau de développement des plantes médicinales en Argentine, au Brésil, au Paraguay et en Uruguay, d'un montant de 1,0 million de USD pour une période de trois ans.

PREMIÈRE PARTIE - GÉNÉRALITÉS

1. Il existe à l'échelle mondiale un marché des médicaments phytothérapeutiques important et dynamique, pour lequel des segments non négligeables ont été identifiés sur le plan local, national et régional. En outre, la région Amérique latine et Caraïbes est grosse productrice de plantes médicinales et offre de bonnes perspectives pour leur transformation en médicaments phytothérapeutiques. Compte tenu de ces éléments, les plantes médicinales peuvent contribuer, dans les quatre pays regroupés au sein du Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR), à savoir l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, à la diversification de la production des petits exploitants, considérée comme un objectif stratégique susceptible d'améliorer les revenus et la qualité de la vie des petits paysans.

2. On estime qu'encourager la culture des plantes médicinales privilégiant des techniques respectueuses de l'environnement et une gestion durable des ressources naturelles constitue une solution intéressante pour réduire la pauvreté dans cette région. À titre d'exemple, le ministère du développement agricole (MA) du Brésil a entrepris de définir une politique intégrée de développement afin d'appuyer l'expansion des plantes médicinales, et d'investir dans la construction d'un laboratoire dans l'État de Rio Grande do Sul. Cette initiative s'appuie sur les expériences innovantes menées dans cet État dans le domaine de la production de médicaments phytothérapeutiques, sous la supervision et le contrôle de qualité directs du système public de santé. Dans le même esprit, les représentants du MERCOSUR, lors de la dernière réunion de son réseau «sciences et techniques», ont convenu de présenter au FIDA une proposition de programme concernant la création d'un réseau régional de développement des plantes médicinales; cette proposition constitue l'aboutissement d'un processus qui a débuté par des contacts préliminaires entre le Secrétariat chargé des sciences et techniques de l'État du Rio Grande do Sul et le FIDA, avant de s'étendre au Brésil et aux autres pays du MERCOSUR, avec le soutien du programme FIDAMERCOSUR¹.

DEUXIÈME PARTIE – JUSTIFICATION

3. Le programme proposé a pour objet de réduire la pauvreté rurale moyennant la mise en œuvre de stratégies de développement rural durables en faveur des groupes cibles du FIDA dans les pays du Cône Sud, et la recherche de débouchés viables et prometteurs aptes à améliorer les revenus des

¹ Programme d'appui aux institutions et aux actions gouvernementales visant à réduire la pauvreté rurale dans la zone MERCOSUR.

ruraux pauvres. Ce programme s'inscrit également dans le cadre: i) de la stratégie globale du FIDA, puisqu'il contribue à l'un de ses principaux objectifs, à savoir faciliter l'accès des ruraux pauvres à la technologie et aux marchés; et ii) de la stratégie définie pour la région Amérique latine et Caraïbes, puisqu'il permettra aux ruraux pauvres d'accéder à de nouveaux marchés et de participer à des chaînes de valeur ajoutée, moyennant l'intégration systématique de la production agricole et de la transformation industrielle des plantes médicinales, dans le cadre de méthodes de production standardisées.

4. Ce programme est conforme à la politique et à la démarche du FIDA en matière de DAT; en effet: i) il vise à implanter dans les quatre pays en question un réseau régional en faveur de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la production agricole et des techniques de transformation de plantes médicinales; et ii) la démarche retenue entend faire participer tant des chercheurs que des petits paysans pauvres regroupés au sein d'organisations. Le programme proposé comporte deux autres dimensions essentielles, à savoir la santé publique et la protection de la biodiversité. Le développement de la production de médicaments phytothérapeutiques apportera sa pierre à la construction d'un système de santé public garantissant l'accès à une palette de thérapies, la phytothérapie se situant à l'intersection de la connaissance scientifique et des savoirs traditionnels concernant les plantes médicinales. C'est pourquoi l'essentiel de la responsabilité du programme reposera sur des organismes du secteur public, tandis que les organisations et les instituts appartenant au secteur privé ou à la société civile qui entretiennent des liens avec des groupes de petits paysans et peuvent se targuer d'une expérience réussie dans le domaine des plantes médicinales pourront présenter des propositions de projets afin de bénéficier d'un financement dans le cadre de ce programme.

TROISIÈME PARTIE – LE PROGRAMME PROPOSÉ

5. La finalité du programme consiste à aider les petits paysans à sortir de la pauvreté moyennant la diversification et l'accroissement de leurs revenus, grâce au développement de la production de plantes médicinales et de leur transformation en médicaments phytothérapeutiques. Son principal objectif consiste à appuyer la création d'un réseau régional de recherche et de transfert de technologies en faveur des petits paysans consacré à la culture et la transformation de plantes médicinales destinées à la fabrication de médicaments. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants: i) mieux étudier et mieux faire connaître, à l'échelle de la région, les plantes médicinales et la phytothérapie en général; ii) encourager l'association des petits paysans pauvres désireux de participer, aux côtés d'instituts de recherche, à des projets et des activités de recherche et développement ayant trait aux plantes médicinales et aux médicaments phytothérapeutiques; iii) soutenir, toujours dans le domaine des plantes médicinales, les activités de recherche agronomique et de transfert de technologies qui bénéficient aux petits paysans pauvres; iv) soutenir les activités de recherche appliquée et de transfert de technologies dans le domaine de la chimie et de l'agro-industrie concernant la fabrication de médicaments à partir de plantes; v) promouvoir les projets de recherche intéressant au moins deux pays membres; et enfin vi) implanter solidement un réseau régional de recherche et de transfert de technologies consacré aux plantes médicinales afin de favoriser la participation des petits paysans à des chaînes de production à valeur ajoutée.

Les principales activités relevant du programme

6. **Les études.** Les aspects légaux, historiques, sociaux, économiques, scientifiques et commerciaux feront l'objet d'études, de même que les liens entre les caractéristiques agronomiques et thérapeutiques des plantes médicinales. Plus précisément: i) les études de marché permettront de mieux connaître les débouchés commerciaux des plantes médicinales et des médicaments phytothérapeutiques, à l'échelon régional et international; ii) les études socio-économiques serviront à identifier les groupes de petits paysans aptes à assurer la production et la transformation des plantes médicinales; et iii) l'étude de la législation alimentera la concertation relative à l'examen, la mise à

jour, l'élaboration et l'harmonisation du cadre juridique régissant la production, la transformation, la commercialisation et la consommation de médicaments phytothérapeutiques dans chacun des pays de la région.

7. **Les projets portant sur des innovations et des transferts de technologies élémentaires dans le domaine agronomique.** Le programme appuiera des *Projets portant sur des innovations et des transferts de technologies élémentaires dans le domaine agronomique* qui concernent des travaux de recherche dans le domaine de la culture et de la gestion après récolte, et font peu ou prou appel à des techniques de laboratoire ou de traitement industriel simples. Ces projets comporteront plusieurs phases: d'abord l'expérimentation agronomique, les essais au champ et la validation à l'échelle des petites exploitations familiales, ensuite la publication des résultats et la production de documents d'information écrits et audio-visuels, et enfin la formation en groupe. Les bénéficiaires recevront une assistance au cours du cycle de culture et durant la gestion et la transformation après récolte. La durée de ces projets sera limitée à 24 mois, et le programme apportera un financement ne dépassant pas 15 000 USD par projet.

8. **Les projets portant sur des innovations et des transferts de technologie en matière de transformation.** Les projets de cette catégorie auront pour objet d'encourager l'utilisation de plantes médicinales dans la production agro-industrielle grâce à des recherches adaptées permettant de tester les techniques de production et de transformation et de les perfectionner. Ces projets seront réalisés sous la houlette d'instituts de recherche qui travailleront aux côtés de groupes structurés de petits paysans. La durée de ces projets sera limitée à 12 mois, et le programme apportera 30 000 USD par projet au maximum. Les résultats seront mis en commun entre l'ensemble des instituts participant à ces projets, dans les quatre pays.

9. **Les projets mixtes.** Ces projets, pilotés par des organisations regroupant les bénéficiaires, seront axés sur le développement de l'approvisionnement commercial en produits primaires (agricoles) et secondaires (agro-industriels). Ils associeront innovations agronomiques et techniques de traitement innovantes, permettant ainsi de faciliter la participation des bénéficiaires à des chaînes de valeur ajoutée et d'accroître les revenus des ménages. Ce travail comprendra des activités de recherche et de transfert de technologie, tant à l'échelon agronomique qu'à celui de la transformation, des tests en vue de la standardisation des produits, et des contrôles de qualité des produits finis. Des installations de transformation expérimentales seront fournies. À cet effet, les contrats seront passés directement entre les instituts de recherche et les associations de petits paysans. Les initiatives conjointes regroupant des institutions d'au moins deux pays seront prioritaires. La durée de ces projets sera limitée à 24 mois, et le programme accordera un financement ne dépassant pas 80 000 USD par projet. En outre, le programme affectera des fonds à l'instauration de liens avec les organisations de producteurs, afin de mettre en place des moyens juridiques propres à garantir le respect des droits de propriété des producteurs.

10. **Le réseau régional.** Un réseau régional de développement des plantes médicinales dans les pays du MERCOSUR sera implanté et consolidé. Dans le cadre de ce programme, des activités propres à assurer la coopération entre les différentes parties prenantes des quatre pays seront réalisées. Il s'agira d'encourager les accords entre les instituts de recherche et les organisations de petits paysans, l'objectif ultime consistant à construire un réseau régional capable de fonctionner durablement.

QUATRIÈME PARTIE – RÉSULTATS ET AVANTAGES ESCOMPTÉS

11. **Les résultats du programme.** Au terme de sa période d'exécution, qui s'étendra sur trois ans, ce programme devrait avoir généré les produits et résultats suivants: i) des études du marché des plantes médicinales et des médicaments phytothérapeutiques couvrant l'ensemble de la région du MERCOSUR et chacun des quatre pays participants; des études de marché ciblées concernant plus

particulièrement certaines plantes et certains médicaments; quatre études techniques réalisées à l'échelon des pays, analysant un certain nombre d'espèces bien précises et leurs débouchés commerciaux sous l'angle juridique, historique et scientifique, ainsi que sous celui de la pharmacologie traditionnelle; ii) la réalisation de huit projets portant sur des innovations élémentaires dans le domaine de l'agronomie (deux par pays); iii) la mise en oeuvre de huit projets portant sur des innovations élémentaires en matière de transformation (deux par pays); iv) la réalisation d'au moins quatre projets mixtes mobilisant au moins deux pays par projet; v) le renforcement d'un réseau régional chargé d'assurer la coopération technique et commerciale dans le domaine des plantes médicinales et des médicaments phytothérapeutiques, et de diffuser les résultats des projets afin de développer leur application et leur transposition à plus grande échelle; vi) l'obtention, avec l'appui du programme FIDAMERCOSUR, d'un consensus régional afin de renforcer des normes de standardisation et de certification et de la réglementation relative à la propriété intellectuelle applicables aux procédés de fabrication et aux produits, ce travail reposant sur la coordination entre des instituts universitaires ou de recherche accrédités et prenant en compte les normes de qualité admises à l'échelon international; et enfin vii) la définition de la place de la phytothérapie au sein du système de santé public, en s'inspirant des expériences innovantes réalisées au Brésil.

12. **Les avantages découlant du programme.** Les premiers bénéficiaires de ce programme sont les petits producteurs de plantes médicinales. Pour les familles rurales pauvres qui y prendront part, les bénéfices directs comprennent notamment une augmentation effective des revenus résultant du transfert et de la validation des procédés technologiques, de l'organisation de la production et de la baisse des coûts d'exploitation, qui permettront à ces producteurs de s'intégrer aux chaînes de production de médicaments phytothérapeutiques. Le programme s'attachera à implanter solidement un réseau régional de petits producteurs, à faciliter leur accès à l'assistance technique, à mettre en place des circuits de commercialisation et à obtenir des accords avec les gouvernements participant au programme afin de garantir le niveau satisfaisant des prix à la production. Les deux éléments indispensables à une production de médicaments phytothérapeutiques de qualité sont d'abord la validation des différentes étapes de la production (sélection et certification botanique, gestion et transformation après récolte, et contrôle de qualité de la matière première végétale) afin de garantir la qualité de la culture et de la collecte et ensuite l'application de méthodes de contrôle de la qualité des plantes médicinales. La diffusion, dans les quatre pays concernés, des expériences et des résultats fructueux obtenus dans le cadre de ce programme pilote auprès d'autres petits producteurs de plantes médicinales, permettrait d'en étendre les avantages.

CINQUIÈME PARTIE – DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXÉCUTION

13. Le FIDA passera un accord avec l'UNOPS, qui sera chargé de gérer les fonds provenant du don du FIDA et de fournir au programme son appui administratif. Puisque l'UNOPS administre d'ores et déjà des prêts du FIDA et supervise des activités réalisées dans le cadre de projets du FIDA au Brésil, au Paraguay et en Uruguay, cette formule permettra de réaliser des économies d'échelle et de tirer parti de l'expérience acquise dans ces pays.

14. La structure d'organisation et de gestion du programme se composera d'un Comité régional de pilotage (CRP), de quatre Comités nationaux (CN), et d'une Unité régionale de coordination des opérations (URCO). À l'issue des consultations engagées au niveau du MERCOSUR, et de la reconnaissance du rôle de précurseur que joue le Brésil dans cette initiative, il a été convenu que le ministère brésilien du développement agricole assurerait la direction du projet. En conséquence, ce ministère proposera un directeur de projet, et l'URCO sera implantée à Porto Alegre, capitale de l'État du Rio Grande do Sul, au Brésil.

15. **Le suivi et évaluation et la gestion des connaissances.** Le CRP sera chargé du suivi du programme, tandis que l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale seront réalisées dans le cadre de contrats passés avec des entités indépendantes. Chacun des projets financés au titre de ce

programme fera l'objet d'un suivi technique respectant des mécanismes de contrôle bien précis définis par l'URCO (typologie des opérations, description précise des méthodes utilisées et des matériels) et un système de documentation sera mis en place pour rassembler les informations remontant des projets, avec la participation du personnel scientifique et technique du projet et des laboratoires concernés.

16. S'agissant de la gestion des connaissances, des liens seront établis au sein du FIDA avec des programmes analogues mis en oeuvre en Afrique et en Asie (le programme mis en oeuvre par l'Association de commercialisation des produits naturels de l'Afrique australe et le programme de production biologique de plantes médicinales, aromatiques et tinctoriales sous-utilisées en vue de promouvoir des moyens de subsistance durables en milieu rural en Asie du Sud), afin de tirer parti de l'expérience acquise dans ce domaine. Les activités favorisant un enrichissement mutuel seront encouragées, de même que les échanges entre les membres du personnel des trois programmes régionaux.

SIXIÈME PARTIE – COÛTS INDICATIFS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

17. Le coût total de ce programme, qui se déroulera sur une période de trois ans, est évalué à 1 300 000 USD, 1 000 000 USD étant financés par un don d'assistance technique accordé par le FIDA et 300 000 USD par des fonds de contrepartie. Les besoins de financement du programme ont été provisoirement ventilés comme suit:

TABLEAU DES COÛTS EN USD

ACTIVITÉS	DAT	Financements de contrepartie	Total
Réseau régional	150 000	65 000	215 000
Études	125 000	25 000	150 000
Projets portant sur des innovations et des transferts de technologies élémentaires dans le domaine agronomique	120 000	24 000	144 000
Projets portant sur des innovations et des transferts de technologie en matière de transformation	240 000	48 000	288 000
Projets mixtes	365 000	138 000	503 000
TOTAL	1 000 000	300 000	1 300 000

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

SEPTIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

18. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don d'assistance technique proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie le Programme régional d'appui au réseau de développement des plantes médicinales en Argentine, au Brésil, au Paraguay et en Uruguay, pour une période de trois ans commençant en décembre 2004, accordera un don d'un montant ne dépassant pas un million de dollars des États-Unis (1 000 000 USD) qui sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

LOGFRAME: REGIONAL MEDICINAL PLANTS DEVELOPMENT NETWORK – MERCOSUR

Objectives	Indicators	Means of Verification	Assumptions and Risks
<p>Overall Goal Small farmers in the region diversify and improve their income through their integration into the value chains of medicinal plants and herbal medicines.</p>	Data on incomes of small farmers who cultivate/add value to medicinal plants.	Statistics and evaluation studies.	.
<p>Purpose Regional research and technology network findings are reaching small farmers involved in cultivation and processing of medicinal plants.</p>	<p>Production of medicinal plants by small farmers' network</p> <p>% of production of small farmers used for producing medicines for human, animal and plant use</p>	Monitoring and Evaluation reports.	Public health systems in MERCOSUR incorporate research findings into therapies based on herbal medicine.
<p>Output 1: Regional knowledge base on medicinal plants and herbal medicines created at the regional level and worldwide.</p>	<p>- One market study on medical plants and herbal medicines for the MERCOSUR region, and one for each country</p> <p>- Specific market studies for selected plants and medicines</p> <p>- four technical studies on legal, historical, traditional pharmacology and scientific aspects</p>	<p>Study reports.</p> <p>Progress reports.</p>	(Value of) local/traditional knowledge is fully recognized and protected in patents, copyrights, and trademarks in favour of small farmers.
<p>Output 2: Organization of poor rural communities and groups of small farmers to participate in joint research projects related to medicinal plants and herbal medicines promoted</p>	Number of small farmer organizations with requisites for research projects formed	Progress report, signed agreements	Development cost/risks are shared with the private sector.
<p>Output 3: Pro-poor innovations and technology transfer activities relating to the therapeutic use of medicinal plants for humans, animals and plants supported in each of the four countries</p>	Eight basic agricultural innovation projects implemented (two per country)	Progress reports.	
<p>Output 4: Joint involvement of research institutes and small farmers associations in research and technology transfer activities related to processing of medicinal plants into herbal medicines facilitated.</p>	Eight processing innovation projects implemented (two per country)	Progress reports	
<p>Output 5: Joint research projects (Mixed Projects) between two or more member countries of MERCOSUR promoted.</p>	Four mixed projects implemented, each of them involving at least two countries)	<p>Progress reports</p> <p>Agreements among institutions from different countries.</p>	

Objectives	Indicators	Means of Verification	Assumptions and Risks
<p>Output 6: A Medicinal Plants Regional Inter-Institutional Public Network for research and technology transfer established and consolidated</p>	<p>Specific legal and institutional arrangements and agreements signed.</p>	<p>Legal documents. Progress reports.</p>	<p>Sustainable funding of initiative secured by profits and proceeds of medicinal herb development</p>
<p>Activities:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifying rural communities and groups of producers with potential for the production of medicinal plants and herbal medicinal products through appropriate social and economic studies. • Supporting the review, updating, formulation and harmonization of the legal framework for the production, processing, commercialization and consumption of herbal medicines in the region by means of adequate studies and policy dialogue. • Coordinating at the regional level basic research activities related to the development of herbal medicine and promoting exchange of information and scientific knowledge. • Promoting local herbal medicine programmes in order to improve local health standards. • Implementing basic agricultural innovation and technology transfer projects. • Processing innovation and technology transfer projects. • Implementing mixed projects. 			<p>Partnerships with private sector established</p>

APPENDIX III

PARTICIPATION BY SMALL PRODUCERS OF MEDICINAL PLANTS IN THE PROGRAMME AND ITS BENEFITS

1. The overall goal of the programme is to diversify and improve small farmers' income through their integration into the value chains of medicinal plants and herbal medicine. To this end, the programme will (i) identify small-scale producers' groups with potential for the production of medicinal plants and their processing into herbal medicines in areas where IFAD and other partners have previously invested in local development and in activities to strengthen community organizations; and (ii) promote alliances for technical cooperation between these groups and research institutions for the recovery of traditional knowledge and the adoption of new technology for medicinal plant cultivation at the basic agricultural production level, and for plant processing for herbal medicine production.
2. The programme will mainly operate through the financing and implementation of innovation and technology transfer projects, including: (i) basic agricultural production of medicinal plants; and (ii) the processing of medicinal plants. The former will be limited, in terms of cultivated area, to small experimental plots for technology validation. Results will then allow application of these methods to larger areas, involving more producers. The latter may have pre-commercial characteristics and agricultural production costs will be considered as small farmers' counterpart funding. Results will be shared among all involved institutions in the four countries.
3. The programme will also operate through mixed projects involving more than one country and combining basic agricultural and processing innovation. These projects will focus on the adoption of technological innovation at the small-scale producer level, quality improvement of household agricultural or agro-industrial products, and supply contracts for commercial integration of these products.
4. Project proposals will be presented to the programme's National Committees and the Regional Steering Committee for their review and eventual approval. These proposals will involve key stakeholders' associations for the establishment of local models for the development of the medicinal plant/herbal medicine sector, through collaboration by small producers' groups and their representatives with local actors such as academic and research centres, local government, non-governmental organizations, local trade and the private sector. Project selection criteria will include the following: (i) support to the strengthening of household production units to increase income; (ii) use of participative diagnostic, planning, and monitoring methodologies to ensure mobilization of beneficiaries (both men and women) for the project; (iii) community has previous experience with medicinal plants; (iv) establishment of cooperation agreements with research and development institutions; (v) establishment of local partnership agreements with other local actors; and (vi) improvement in basic health care for beneficiaries.
5. Direct benefits to rural poor households stem from the transfer and validation of technological processes, production organization and operation cost reduction, thereby ensuring their integration into herbal medicine production chains. Benefits from this pilot programme could be extended through dissemination of successful experiences and diffusion of results to other small producers of medicinal plants in all four countries.

IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS

1. The Regional Steering Committee will be responsible for the: (i) selection, appointment and supervision of the Programme Manager and the approval of the Operation Manual; (ii) review, selection and approval of projects to be financed by the programme; and (iii) the monitoring of programme implementation. The RSC will consist of four members, one representing each of the four participating countries.

2. In each country, the National Committee will be responsible for programme promotion, the identification of potential beneficiaries, the selection of project initiatives to be submitted to the RSC, and monitoring of programme implementation. The NC will comprise representatives of key strategic partners, including representatives of small-scale producers' groups. Chairmanship of the NC will be assumed by a national institution endowed with an organizational structure capable of managing and administering programme activities. The chairperson of each NC will be the country representative in the RSC. The lead institution in Brazil will be the Ministry of Agrarian Development; in Argentina, the Secretariat of Science, Technology and Productive Innovations, Ministry of Education, Science and Technology; in Paraguay, the National Council of Science and Technology, an autonomous entity attached to the Office of the President; and in Uruguay, the National Directorate of Science, Technology and Innovation, Ministry of Education and Culture.

3. The ROCU will be headed by the Programme Manager and comprise key technical and support staff. The Programme Manager will be appointed by the RSC in consultation with IFAD; and will: (i) respond directly to the RSC; (ii) promote programme activities and collaborate in the screening of project proposals; (iii) supervise the implementation and financing of the projects; and (iv) ensure adequate implementation of all technical and administrative aspects of the programme, as well as supervise the preparation of technical and financial reports.